

# **FONDS EISTI**

Fonds de dotation

Avenue du Parc

95000 CERGY-PONTOISE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2020**

## **G E R E C**

Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

75 boulevard Haussmann  
75008 PARIS

# G E R E C

## *Gestion Expertise et Révision Comptable*

*SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 45.734,71 €*

*Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables (Paris-Ile de France)*

*Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de Paris*

Aux membres du FONDS EISTI,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS EISTI** relatifs à l'exercice clos le **31 juillet 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



75 boulevard Haussmann  
75008 PARIS

Téléphone : 01 74 00 10 10  
Mail : [contact@gerec.eu](mailto:contact@gerec.eu)  
SIRET : 712 024 140 00030

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

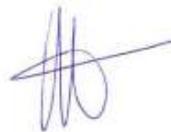
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Pour SAS GEREK,



Julie NOËL-MAZZARDI

**COMPTES ANNUELS**

**2020**

Période du 01/08/2019 au 31/07/2020

**ASS FONDS EISTI**

Avenue du Parc  
95011 CERGY PONTOISE CEDEX

APE : 9499Z  
Siret : 88152618000016



Fiduciaire Mallet  
Expertise Audit et Conseil

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/07/2020	Net au 31/07/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				742
Autres				
Valeurs mobilières de placement				15 010
Disponibilités (autres que caisse)	22 658		22 658	17 174
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 658</b>		<b>22 658</b>	<b>32 926</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 658</b>		<b>22 658</b>	<b>32 926</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/07/2020	au 31/07/2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 657	19 939
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 374</b>	<b>1 067</b>
Report à nouveau	1 067	
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>21 098</b>	<b>21 006</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>21 098</b>	<b>21 006</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 560	1 920
Autres		10 000
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 560</b>	<b>11 920</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 658</b>	<b>32 926</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 560

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat

	du 01/08/19 au 31/07/20 12 mois	%	du 01/08/18 au 31/07/19 12 mois	%	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises					
Production vendue	1 357	44,64	1 057	8,33	28,45
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises et Transferts de charge					
Cotisations	1 684	55,36	11 627	91,67	-85,52
Autres produits					
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 041</b>	<b>100,00</b>	<b>12 684</b>	<b>100,00</b>	<b>-76,02</b>
Achats de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières					
Variation de stock de matières premières					
Autres achats non stockés et charges externes	1 684	55,36	1 627	12,83	3,48
Impôts et taxes					
Salaires et Traitements					
Charges sociales					
Amortissements et provisions					
Autres charges			10 000	78,84	-100,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 684</b>	<b>55,36</b>	<b>11 627</b>	<b>91,67</b>	<b>-85,52</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 357</b>	<b>44,64</b>	<b>1 057</b>	<b>8,33</b>	<b>28,45</b>
Opérations faites en commun					
Produits financiers	16	0,54	10	0,08	63,61
Charges financières					
<b>Résultat financier</b>	<b>16</b>	<b>0,54</b>	<b>10</b>	<b>0,08</b>	<b>63,61</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 374</b>	<b>45,18</b>	<b>1 067</b>	<b>8,41</b>	<b>28,78</b>
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
<b>Résultat exceptionnel</b>					
Impôts sur les bénéfices					
Report des ressources non utilisées					
Engagements à réaliser					
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 374</b>	<b>45,18</b>	<b>1 067</b>	<b>8,41</b>	<b>28,78</b>

# COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/08/2019 au 31/07/2020

Annexe





## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS EISTI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2020, dont le total est de 22 658 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 374 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2019 au 31/07/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/12/2020 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

AFIN D'ACCOMPAGNER SON DEVELOPPEMENT ET DE VALORISER SES PRATIQUES HUMANISTES, PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES, L'EISTI CREE UN FONDS DE DOTATION DESTINE A SOUTENIR SES INITIATIVES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- RESPONSABILITE SOCIETALE (EGALITE DES CHANCES, PARITE HOMMES/FEMMES, DIVERSITE, SOLIDARITE SOCIALE...)
- DEVELOPPEMENT DURABLE
- HANDICAP
- BOURSES D'ETUDES ET BOURSES DE RECHERCHES
- SOUTIEN A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE
- COLLABORATION PARTENARIALE AVEC LE MONDE DE L'ENTREPRISE
- VIE ETUDIANTE ET PROFESSORALE SUR LES CAMPUS
- OUVERTURE INTERNATIONALE
- PASSERELLES EDUCATIVES AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANCAIS ET ETRANGER

LES RESSOURCES DU FONDS DE DOTATIONS POURRONT ETRE COMPLETEES PAR :

- DES DONS ET LEGS DES PERSONNES PHYSIQUES,
- DONS DES PERSONNES MORALES,
- DES DONS EN COMPETENCES,
- DES DONS EN NATURES.

## Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		1 067		1 067	
Report à Nouveau			1 067		1 067
Excédent ou déficit de l'exercice	1 067	-1 067	1 374		1 374
<b>Situation nette</b>	<b>1 067</b>		<b>2 441</b>	<b>1 067</b>	<b>2 441</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 067</b>		<b>2 441</b>	<b>1 067</b>	<b>2 441</b>

## Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 560 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560	1 560		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 560</b>	<b>1 560</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
- envers les Groupes et associés				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS	1 560
<b>Total</b>	<b>1 560</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 960 euros

Honoraire des autres services : 0 euros